

## Projet de carrière alluvionnaire

### **Compléments d'informations au courrier du 5 octobre 2022 sur l'étude préalable de compensation agricole**

Carrière de Sogny-en- l'Angle lieu-dit : Le Champ  
Palapoche



*Photo de la parcelle concernée par l'étude*

**RONCARI**



## Rappel :

### 1. Contexte :

La Société Roncari BTP possède actuellement plusieurs autorisations d'exploiter dans le département de la Marne. Elles concernent les carrières situées sur les communes de :

- Alliancelles lieu-dit « Le Grand Aviot »
- Etrepy lieu-dit « Les Froids Perthuis »
- Hauteville lieux-dits « Les Brousses » et « Les Bornes »
- Reims – la – Brulée lieux-dits « La Bourotte » et « Les Sarts »
- Sogny -en – L'Angle lieu-dit « Les hauts Près »
- Vauclerc lieu-dit « les champs Fleury ».

L'exploitation de la carrière de Sogny En l'Angle au lieu-dit « les Hauts Près » est terminée. La cessation d'activité de cette carrière a été actée par la DREAL le 13 octobre dernier.

Afin d'assurer l'approvisionnement en grève brute et sécuriser l'alimentation de ces centrales à béton et clients, la Société Roncari a pour projet l'ouverture de cette nouvelle carrière. Le temps d'instruction de ce projet fera que l'extraction de la grève sur la carrière d'Etrepy sera elle aussi terminée.

La présente étude porte sur le projet d'ouverture d'une carrière alluvionnaire située sur la commune de Sogny En l'Angle (51) au lieudit « le champs Palapoche ».

Le 14 septembre 2021 la Mission Régionale de l'Autorité Environnement (MRAE) a été saisie de cette demande. Lors de cette commission il a été relevé l'absence d'une étude préalable de compensation agricole. La Société Roncari n'a pas suffisamment développé cette étude préalable de compensation agricole dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter. La Société Roncari pensait que le retour sous 5 ans de cette parcelle en terre à vocation agricole (comme il est développé dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation) ne nécessitait pas ce type étude.

Le 31 août 2022 la Société Roncari dépose une étude préalable de compensation agricole pour ce projet de cette carrière située sur le territoire de Sogny En l'Angle.

Le 5 octobre 2022 la Direction départementale des Territoires par l'intermédiaire de Madame Harlin informe la Société Roncari que la pré-analyse de l'étude préalable de compensation agricole demande des compléments d'informations sur les points suivants :

- 1) Un périmètre d'étude à une échelle représentant au minimum la parcelle concernée par le projet et le siège de l'exploitation agricole.
- 2) Un périmètre d'étude à une échelle éloignée incluant le périmètre d'étude rapproché ainsi que les filières amont et aval. Dans votre projet, il s'agit par exemple d'intégrer dans ce périmètre l'éleveur qui achète le foin pour nourrir son troupeau
- 3) L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris des effets cumulés avec d'autres projets connus.

## Ci-dessous veuillez trouver nos réponses à ces trois points.

Le 18 octobre la Société Roncari a rencontré Monsieur Bailly Rémi qui bénéficie de la vente d'herbe sur pied de la seule parcelle du projet de arrière. Cette rencontre fait suite aux échanges téléphonique précédents. J'ai présenté à Monsieur Bailly les raisons de ma demande de rendez-vous. Monsieur Bailly m'a présenté son exploitation, ces projets et visions à plus ou moins long terme de ces métiers. L'agriculture comme son exploitation vivent une mutation dont il faut tenir compte dans les stratégies pour les années à venir.

### 1<sup>er</sup> point demandant un développement :

Un périmètre d'étude à une échelle représentant au minimum la parcelle concernée par le projet et le siège de l'exploitation agricole.

#### 1) La parcelle 1-1 Localisation

La parcelle est située sur la commune de Sogny en l'Angle (51340). La commune de Sogny en l'Angle est une commune rurale localisée dans une vallée de plusieurs kilomètres de largeur. Entre le village de Sogny en l'Angle et d'Etrepy, la vallée a une largeur d'environ 6 kilomètres. Cette plaine est traversée par La Chée, la Saulx et l'Ornain. Le site fait partie de la vallée de La Chée. La caractéristique de cette vallée est d'être très plane. On y trouve tant des zones de grandes cultures, des prairies permanentes et des espaces boisés.



Localisation de la parcelle sur la commune de Sogny En l'Angle

## 1-2 La commune de Sogny En l'Angle

La commune de Sogny en l'Angle est une commune rurale. Elle a une surface de 666 hectares. Nous sommes sur une commune à vocation de production herbagère et d'élevage. Cette particularité est dû à son sous-sol reposant pour partie sur un lit plus ou moins épais d'alluvions. Une partie de la surface de la commune est donc séchant en périodes estivales. Il existe aussi un risque important d'inondations dû à son positionnement dans cette vallée. C'est deux facteurs sont donc les raisons d'une agriculture destinée à la productions herbagère et à la présence importante de prairies. La répartition du foncier et des productions est donc décomposée ainsi :

| Nature et classification       | Surface en hectares | Représentation en % |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Prairies et surfaces en herbes | 309                 | 46                  |
| Terres arables                 | 219                 | 33                  |
| Bois et forêts                 | 94                  | 14                  |
| Zones hétérogènes et agricole  | 44                  | 7                   |

Aujourd'hui quatre exploitations agricoles sont présentes sur la commune de Sogny en l'Angle.

Il s'agit :

- Du GAEC Collet Frères
- De l'Earl Desanlis et Fils
- De Monsieur Roulot Maxime
- De l'Earl Saint André

## 1-3 Géologie et hydraulique de la parcelle

Lors de la rencontre avec Monsieur Bailly, celui-ci nous a confirmé que le potentiel de production de cette parcelle était très irrégulier suivant les cultures mais également des années. Selon la pluviométrie et l'intensité des orages, la et les parcelles situées dans le périmètre proche du projet peuvent être recouvertes de plusieurs centimes d'eau. La parcelle concernée par le projet est située à l'angle de la Route Départementale 61 et du ruisseau des Vassues. Afin de limiter son immersion la route départementale 61 a été réhaussée d'environ 70 centimètres au-dessus du terrain naturel et donc bien au-dessus du terrain naturel de la parcelle du projet. Un seul aqueduc permet à l'eau de traversé cette route départementale. Son diamètre est sous dimensionné par rapport au volume d'eau qui arrive en ce point bas. En période hivernale ou de fortes pluviométries (orages) ce qui a été le cas en juillet 2021, la parcelle est régulière inondée. Le drainage de cette parcelle est impossible car le fil d'eau du ruisseau des Vassues est très peu profond. Le collecteur et le réseau du drainage n'auraient pas leurs effets escomptés à cause d'une pente trop faible et celui-ci se boucherait à court ou moyen termes.

Sur la parcelle du projet épaisseur moyenne de terre est d'environ 70 cm. La terre arable est de l'ordre de 17 à 22 centimètres. Celle-ci repose une un lit de grève alluvionnaire d'environ 1.70 mètre.

Monsieur Bailly exploite cette parcelle depuis 4 ans. Le propriétaire Monsieur Ansay a proposé à Monsieur Bailly d'exploiter cette parcelle à la suite de l'arrêt d'activité de l'exploitant précédent. Dès cette mise à disposition, Monsieur Ansay avait informé Monsieur Bailly du projet de carrière et de son dossier en cours d'instruction. Monsieur Bailly a donc accepté d'exploitation de cette parcelle avec une reprise du propriétaire sous un délais de 3 à 7 ans. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de bail de signé entre les deux parties. Une vente d'herbe sur pied a lieu tous les ans pour une période du 1er mars au 30 octobre.

Monsieur Bailly n'a jamais implanté de céréales ou de cultures d'oléo-protéagineux car les risques de perdre totalement la culture en cours de cycle ou la récolte sont très importants. La production d'herbe est une production « sécurisée ou à moindre risques » qui a toute sa valorisation dans le système globale de l'exploitation de Monsieur Bailly basé sur la production de bovins viande nourrit sur des rations à base d'herbe.

## 2 Présentation de l'exploitation de Monsieur Bailly : Earl Saint André

Monsieur Bailly est le seul actionnaire de l'Earl Saint André. Il a repris cette exploitation dans un cadre familial, derrière son père lors de son départ pour la retraite. Le siège social de l'Earl Saint André est basé au 12 rue principale 51 340 Sogny En l'Angle.

### 2-1- Les productions végétales

La Surface Agricole Utile (SAU) est de 277.80 hectares. Les productions de l'Earl de Saint André se répartissent ainsi (moyenne de 3 ans) :

| Nature de la production :   | Surface en hectares | Représentation en % : |
|---|---------------------|-----------------------|
| Prairies permanentes ou temporaires                                     | 112.8               | 41                    |
| Blé tendre d'hiver  | 60                  | 22                    |
| Tournesol   | 25                  | 9                     |
| Colza d'hiver   | 20                  | 7                     |
| Escourgeon / orge d'hiver<br>brassicole                                 | 20                  | 7                     |
| Maïs ensilage   | 15                  | 5                     |
| Maïs grains (suivant le rendement<br>de Matière sèche du maïs ensilage) | 15                  | 5                     |
| Betteraves  | 5                   | 2                     |
| Luzerne   | 5                   | 2                     |

En plus de cet assolement, Monsieur Bailly va semer en culture dérobée environ 35 hectares de seigle. Ce seigle sera ensilé au printemps avant les semis de maïs ou tournesol. Monsieur Bailly va également semer des Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE). Ces cultures d'une surface d'environ 20 hectares seront semées entre deux cultures principales. Leurs productions seront fauchées et enrubannées en automne.

## 2-2 Le cheptel

Les parcelles de l'Earl Saint André sont principalement dans la vallée. Comme pour la parcelle sur laquelle se situe le projet de carrière de la Société Roncari, ces parcelles peuvent être soit inondées en périodes de haute eau ou en hiver, ou desséchées en période estivale. Monsieur Bailly a « l'âme » de l'éleveur avant tout. L'Earl de Saint André oriente ses productions végétales afin d'assurer au maximum l'autonomie alimentaire de son cheptel et de son atelier de d'engraissement de génisses.

Monsieur Bailly a choisi la race Blonde d'Aquitaine. Cette race est reconnue pour un poids de carcasse élevé et un rendement en viande important. La viande de la Blonde d'Aquitaine est réputée pour sa tendresse et sa saveur.

### Répartition du cheptel :

| Répartition du Cheptel :   | Effectif :   |
|--|--------------|
| Vaches allaitantes   | 100          |
| Nombre de veaux produit  | 92           |
| Nombre de broutards vendus au sevrage                                | 46           |
| Nombre de laitons gardés pour le renouvellement du troupeau          | 25           |
| Nombre de laitons gardés en génisses viande vendues à l'âge de 3 ans | 21           |
| Achat de génisses à l'extérieur                                      | 25 à 30 / an |
| Nombre de génisses en cours d'engraissement                          | 54           |

La viande de Blonde d'Aquitaine recherchée par les consommateurs. Les génisses sont engraisées avec deux années de pâturage. Cela permet Monsieur Bailly de valoriser plus de 100 tonnes de viande dans une filière à valeur ajoutée. Cette stratégie de production axée sur un cheptel très important permet à Monsieur Bailly de garantir et valoriser l'emploi d'un salarié à temps plein. Ce cheptel produit environ 5 000 tonnes de fumier. Ce fumier garanti lui un approvisionnement de fertilisants et en matière organique pour les productions végétales. Celui-ci sera épandu sur les différentes parcelles de l'exploitation.

## 2-3 Le parc matériel

L'Earl Saint André dispose de l'ensemble du matériel nécessaire à la conduite de l'ensemble de ces productions. Elle dispose d'une moissonneuse batteuse à battage conventionnelle gros débit. Cet investissement a été orienté par le besoin de garantir et d'avoir une paille la plus « longue » possible après battage. Cette paille composée de brins longs permettra à celle-ci de garder toutes ces valeurs nutritives et indispensables au transit intestinal des bovins. Ce point est important car les besoins en

paille de l'atelier bovin sont très importants. Cette moissonneuse batteuse est également équipée de cueilleurs à tournesol et maïs. Ce matériel permet à l'Earl de Saint André de réaliser des prestations de battage chez les 3 autres exploitations agricole basées sur la commune de Sogny En l'Angle. Ces prestations seront compensées par un système d'entraide entre les exploitations de ce groupe.

## **2-4 Diversifications et projet**

### **2-4-1 Production d'électricité**

L'Earl Saint André vient de mettre en production deux bâtiments dont les toitures sont recouvertes pour partie de panneaux solaires. 200 Kwat / heure devraient être produit annuellement.

### **2-4-2 Vente de paille et foin en ballot cubique**

#### **La paille**

L'Earl Saint André commerciale annuellement environ 2 000 tonnes de paille. Ce tonnage peut varier en fonction du rendement en paille de la culture de blé. Suivant les conditions climatique (exemple de la moisson d'été de 2021) et les dates de la moisson la « plage » pour presser et charger la paille le tonnage à destination du négoce pourra être restreint voir nul.

#### **Le foin**

Suivant la production de matière sèche (prairies permanentes, temporaires et autres cultures en dérobées) le volume disponible peut varier d'une façon importante d'une année à l'autre. Les rations vont donc être adaptées à ces volumes et aux coûts des aliments. En fin de saison des volumes de foin pourront être vendus en négoce en balles cubique.

### **2-4-3 projet de méthanisation**

La commune de Sogny en l'Angle est alimentée en eau potable par un forage implanté sur son territoire. Un périmètre de protection a été mis en place autour de celui-ci. La teneur nitrate de l'eau distribuée depuis ce forage présente un taux de nitrates élevé mais conforme aux normes en vigueur.

La production de fumier de l'Earl Saint André est de l'ordre de 5 000 tonnes annuelle. Les conditions pour épandre et stocker celui-ci sont de plus en plus contraignantes. Monsieur Bailly est donc partenaire dans un projet de construction d'un méthaniseur. Son implantation est prévue sur une autre commune. Le dossier de mise en exploitation de celui-ci est en cours de rédaction et d'instruction.

Ce projet devrait valoriser la production de fumier, tout en gardant la gestion du digestat pour fertiliser les surfaces exploitées via un plan d'épandage.

**En Synthèse, Monsieur Bailly est un entrepreneur. L'Earl de Saint André est une exploitation de type polycultures élevage sur laquelle s'articule une stratégie d'autonomie, de consolidation et de l'optimisation d'autres productions. Le travail en commun, la mutualisation du parc matériel et l'optimisation de celui-ci reste un autre axe stratégique afin de limiter les coûts de productions des différentes productions de l'Earl Saint André.**



## **2 eme point demandant un développement :**

**Un périmètre d'étude à une échelle éloignée incluant le périmètre d'étude rapproché ainsi que les filières amont et aval. Dans votre projet, il s'agit par exemple d'intégrer dans ce périmètre l'éleveur qui achète le foin pour nourrir son troupeau**

### **2-1 Evaluation de l'impact financier pour l'Earl Saint André**

Lors de mon échange avec Monsieur Bailly, nous avons abordé les impacts financiers du projet de carrière sur son exploitation et son système de production. Nous avons analysé point par point les différents postes de cette production d'herbe réalisée sur la parcelle du champs Palapoche.

#### **2-1-1 production réalisée sur la parcelle du projet**

L'exploitation de l'Earl Saint André est de type polycultures élevage. Elle est typique des exploitations que l'on trouve dans les vallées du Chée, Ornain ou de la Saulx. L'importance du cheptel de cette exploitation demande un volume important de productions fourragères : foin, ensilage et autres productions pouvant composer les rations alimentaires des bovins. La surface cadastrale de la parcelle X 336 concernée par le projet de carrière est de 5 ha 60 a 50 ca. Pouvant perdre l'exploitation de cette parcelle (reprise par le propriétaire) et vu le risque fort d'inondation de cette parcelle, l'Earl Saint André a opté pour y produire de l'herbe.

La surface toujours en herbe de l'Earl Saint André est d'environ 112 hectares. La surface de la parcelle concernée par cette étude est de 5.60 hectares. Cette surface représente environ 5 % de la surface toujours en herbe de l'Earl Saint André.

Monsieur Bailly estime la production maximum en herbe de cette parcelle à 28 tonnes de matières sèches. Cela correspond à deux fauches d'herbes qui seront fanées et pressées en balles cubique. Puis deuxième quinzaine d'octobre le regain sera fauché, pré-fané et enrubanné.

#### **2-1-2 Impacts financier du projet pour l'exploitant**

La perte maximum de production sur cette parcelle serait de 28 tonnes de matières sèches par an. Avec le plan de phasage d'exploitation prévisionnel de la parcelle, au minimum 25 % de la surface sera toujours en production d'herbe.

#### **Les recettes**

Le prix moyen de vente d'une tonne de foin d'herbes stockée à l'abri est estimée à 170 euros hors taxes, chargée et départ exploitation. La production de la parcelle étant estimée à 28 tonnes, la perte financière totale de cette production serait donc de 4 760 (quatre mille sept cent soixante) euros.

### Les charges

Les différentes charges pour la production d'herbe sur la parcelle du projet sont estimées à 2 464 € (deux milles quatre cent soixante-quatre) euros hors taxes. Elles se déclinent ainsi :

| Poste  | Prix en euros / hectare | Coût total en € euros pour 5.6 hectares de la parcelle |
|--|-------------------------|--|
| Achat herbe sur pied                         | 120                     | 672  |
| Fertilisation                                | 70                      | 392  |
| Fauchage, fanage, pressage, mise en stockage | 250                     | 1 400  |

Les pertes financières nettes totale sur cette parcelle (recettes – charges de production) pour l'Earl Saint André vont être au maximum de 2 296 (deux milles deux cent quatre-vingt-seize) euros hors taxes.

### 2-1- 3 Bilan

La mise en exploitation de la carrière n'aura pas lieu avant le mois de septembre 2023. Cela permettra sur l'année 2023 à Earl de Saint André de réaliser normalement les deux fauches à destination de la production de foin. Monsieur Bailly prendra la décision, suivant les volumes de production de matières sèches de l'année, de semer plus de surface en culture dérobées ou de limiter les ventes de foin sur son activité de négoce. Monsieur Bailly ne pense pas acheter du foin car son niveau de production lui permet de couvrir ses besoins. Il pourra s'il le souhaite faucher les 4.5 hectares mis à disposition par la société Roncarl sur la carrière d'Étrepy.

### **3 eme point demandant un développement :**

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris des effets cumulés avec d'autres projets connus.

Objectif de ce troisième point : Eviter, Réduire et compenser

Il s'agit d'identifier et de donner la priorité à des mesures d'évitement puis de réduction permettant de limiter l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire.

#### **3-1 Eviter**

Les mesures d'évitement doivent s'inscrire dans le cadre de l'étude des différentes alternatives possibles pour le projet, dès la réflexion et la structuration de celui-ci.

##### **3-1-1 Peut-on réaliser le projet sur une voire autres parcelle(s) ?**

Aujourd'hui il est de plus en plus difficile de trouver une voir des parcelles qui réponde(nt) à l'ensemble des critères nécessaires à l'ouverture d'une carrière. Pour mettre en exploitation une carrière, cette ouverture est liée à un ensemble d'éléments complémentaires et indissociables. Pour cela il faut :

- Une voire des parcelle(s) présentant dans leur(s)sous-sols avec une couches de grève alluvionnaire. Cette ou ces parcelle(s) sont situées dans certaines vallées.
- Un gisement suffisamment élevé pour amortir l'ensemble des coûts des études préalables et dossiers administratifs en vue de l'obtention de l'ouverture de cette carrière.
- Quelle soit située sur une commune qui accepte les carrières alluvionnaires dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Trouver un propriétaire partenaire pour la mise en place d'un projet de carrière avec extraction du gisement de grève.

##### **3-1-2 Annulation du projet**

On ne peut écarter l'impact sur le foncier et les productions agricole réalisées sur cette parcelle. Il n'est pas envisagé d'annuler ce projet (faute de plan de secours) ou que celui-ci n'aboutisse pas.

Le choix de cette parcelle est le résultat d'échanges et études qui devraient permettre la mise en production de ce projet. L'exploitation de cette carrière tiendra ces engagements et sera réalisée en garantissant les enjeux agricole et environnementaux.

### 3-2 Réduire

Un maximum de mesures doit être envisagées et prises afin d'atténuer et réduire les effets négatifs lorsque la solution retenue ne garantit pas ou ne parvient pas à supprimer les impacts. Les mesures de réduction peuvent être sur la durée de l'impact, soit sur son étendue, soit en combinant plusieurs de ces éléments.

Les mesures retenues pour limiter l'impact de ce projet de carrière sont :

- Une exploitation de la parcelle en 4 phases afin de limiter au maximum la surface en extraction et la surface en cours de remblaiement.
- La mise à disposition d'une surface en herbe équivalente.
- Dès la remise en état (remblaiement) un semis d'un mélange de graminées et de légumineuses sera mis en place afin de garantir une qualité optimum de l'herbe produite.

Par ces actions la Société Roncaré va réduire l'impact de l'exploitation de cette parcelle sur l'Earl Saint André. Elles vont permettre et mettre à disposition de l'Earl Saint André. Environ 4.5 ha des 9 hectares que compte la carrière d'Etrepy vont être mis à disposition de l'Earl Saint André. Monsieur Bailly pourra y récolter de l'herbe dès l'été 2023. Cette production viendra s'ajouter à celle de la parcelle objet de cette étude.

#### **Synthèse :**

**La surface cadastrale de la parcelle est de 5 ha 60 a 50 ca. L'organisation d'exploitation de la carrière en 4 phases tournantes va permettre de laisser environ 2 hectares par an en production d'herbe.**

### 3-3 Compenser

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ou de réduire les impacts du projet de la présente étude sur son territoire, il s'agit d'analyser et mettre en place des moyens ou actions de compensations.

Nous allons analyser les effets positifs et négatifs du projet sur l'exploitation de l'Earl Saint André et sur son périmètre économique.

**L'étude propose une évaluation de la compensation alors que la surface impactée par la mise en exploitation de la carrière et la production d'herbe seront compensées par la surface remise en production d'herbe sur la carrière d'Etrepy.**

### 3-3-1 Synthèse des impacts du projet sur l'exploitation

| Impact sur :                           | Situation avant le projet | Incidence du projet | Qualification   |
|--|---------------------------|---------------------|---|
| Surface agricole de l'Earl Saint André | 277.80 ha                 | 5.60 ha             | 2 % de la SAU de l'exploitation est concernée par le projet |
| Surface agricole disponible dès 2023   |                           | 4.50 ha             | Gain de production d'herbe sur la parcelle d'Etrepy         |
| DPB                                    |                           | nul                 | Transfert des DPB sur les parcelles d'Etrepy                |
| Emploi                                 | 1 ETP                     | nul                 | 1 ETP   |
| Corps de ferme                         |                           | Non concerné        |   |
| Investissement(s)                      |                           | Semi d'herbe        | Faible impact   |

### 3-3-2 Synthèse des impacts indirects du projet sur l'économie agricole

| Incidence sure :                         | Situation avant le projet | Incidence du projet  | Qualification   |
|--|---------------------------|--|---|
| Entreprise(s) en amont                   |                           | Incidence neutre : besoins en volume d'intrant et « consommables » identique | Aucun changement(s)   |
| Filière aval et de 1ere transformation : |                           | Cheptel bovin non impacté  | Volume de vente identique et respect du volume fournit dans le contrat cadre. |
| Vente de foin                            |                           | Pas de perte de surface de production  | Potentiel de vente identique  |

#### Synthèse :

La surface cadastrale de la parcelle soit 5 ha 60 a 50 ca retrouvera sa capacité de production d'herbe au maximum 7 ans après l'ouverture de la carrière.

Dans le même temps les parcelles de la carrière Etrepy (51) (soit plus de 9 hectares) auront retrouvées leur vocation de prairie naturelle. Cette surface sera proposée à l'Earl saint André en attendant que le potentiel de production de la parcelle du champs Palapoche retrouve son potentiel de production d'avant l'ouverture de la carrière.

L'impact sur l'économie agricole sera faible : perte de production de foin. La durée de cet impact sera limité dans le temps.

### 3-3-3 Evaluation financières des impacts sur l'économie agricole

L'évaluation financière des impacts consiste à réaliser un chiffrage de la perte et des gains éventuel de la richesse liée à la production des terres et biens agricoles. Cette évaluation a été réalisée sur la base des données publiques départementales, régionales et des échanges avec Monsieur Bailly.

La surface cadastrale concernée par le projet est de 5.60 hectares de prairie permanente. L'Earl Saint André réalise 3 fauches par an pour une production annuelle estimée à 28 tonnes de matière sèche.

#### Impacts directs

L'impact direct annuel est calculé à partir du produit brut agricole des exploitations des filières / productions concernées. La valeur retenue dans cette étude est de 1239 € / ha (source Agreste classifications des exploitations du Grand Est février 2018)

| Calcul de l'impact direct annuel                     | Surface du projet en ha | PBA Moyen par ha en € | Impact total direct / an en € |
|--|-------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Production herbagère                                 | 5.60                    | 1 239                 | 6 938                         |
| Total impact direct annuel = produit brut agricole : |                         |                       | <b>6 938</b>                  |

#### Impacts Indirects

L'impact indirect d'un projet sur l'agriculture est le calcul de la perte sur l'économie des filières de celle-ci. Il s'agit de l'impact sur les filières aval représentées principalement par les industries agro-alimentaires et les services (soit un ratio calculé de 0.85 – source INSEE Valeurs Ajoutées régionales de 2018 par branche NAF rev2).

| Calcul de l'impact indirect annuel                             | Surface du projet en ha | Impact indirect / ha en € | Impact indirect / an en € |
|--|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| PBA*(Valeur Ajoutée des IAA / Valeur Ajoutée de l'agriculture) | 5.60                    | 1 053                     | 5 896                     |
| Total impact indirect annuel :                                 |                         |                           | <b>5 896</b>              |

**Le montant total des impacts direct et indirect serait donc de (1 239 + 1 053 ) soit 2 292 (deux mille deux cent quatre-vingt-douze) euros.** L'exploitation de la parcelle en 4 phases et la mise à disposition de 4.50 hectares de prairie sur la carrière d'Étrepy vont venir compenser ces impacts financiers.

### **3-3-4 Proposition de mesures de compensation**

Seule l'exploitation de Monsieur Bailly est concernée par ce projet de carrière. Si l'exploitation de cette parcelle est rendue possible la Société Roncari mettra à disposition de l'Earl saint André 4.50 hectares de prairie lui appartenant sur la commune d'Étrepy. Cette mise à disposition durera le temps de l'exploitation de la carrière dite « du champs Palapoche »

### **Faisabilité du projet et conclusion de cette étude**

La parcelle concernée par ce projet est une parcelle louée d'une façon « précaire » à l'Earl Saint André. Le positionnement de cette parcelle dans la vallée limite les productions agricoles sur celle-ci. Le risque d'inondation ou d'excès d'eau (dû à l'absence de drainage) limitent le potentiel de production de cette parcelle. La mise en place de cette carrière ne va pas remettre en cause le système de production de l'Earl Saint André n'y même sa pérennité économique.

La Société Roncari propose de mettre à disposition de l'Earl saint André le foncier dont elle dispose sur la commune d'Étrepy. Monsieur Bailly a apprécié cette offre et se réserve la possibilité d'exploiter celle-ci.

